

Les professionnels du paysage au service de l'aménagement des rivières

Philippe Thebaud

La Confédération des métiers du paysage (COMEP) est née en 1995 à l'initiative de trois acteurs principaux : la Fédération française du paysage (FFP), l'Union nationale des entrepreneurs du paysage (UNEP) et la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières (FNPHP). C'est donc un organisme fédérateur qui s'est donné pour objectif d'harmoniser et de coordonner la complémentarité des divers métiers du paysage afin que chacun trouve sa place dans une démarche de conception de projet, de réalisation de projet et de fourniture de matériel végétal approprié pour servir au mieux les réalisations. La COMEP cherche ainsi à éliminer les dysfonctionnements qui peuvent exister lors de la mise en œuvre d'une politique de paysage.

Or il est manifeste que la gestion des rivières de France manque de moyens et d'outils sociaux. Elle donne lieu à des multitudes d'études et de projets, plus ou moins ponctuels qui, parfois, se contrarient. Il faut y préconiser la démarche synthétique et la coordination autour de projets constructifs.

Les paysagistes professionnels sont formés à ces disciplines, et leur aide paraît indispensable auprès d'élus responsables et de collectivités préoccupés de gestion et de valorisation des cours d'eau. Il paraît aussi regrettable de vouloir faire du paysagisme sans paysagistes que de vouloir faire de la médecine sans médecins.

Aussi, en matière d'aménagement, de réhabilitation et de gestion de rivière, peut-être encore plus que dans d'autres domaines, une bonne coordination entre donneurs d'ordre, concepteurs et réalisateurs est un impératif.

La COMEP veut également, à partir des travaux de réflexion des unions et des fédérations, contribuer à

l'ajustement d'un système logique d'enseignement des professionnels du paysage qui puisse mieux répondre aux besoins. Il est manifeste qu'en matière de paysagisme appliqué aux rivières, il y a encore des progrès à faire.

La réussite d'une opération de réhabilitation paysagère de rivière passe par la sensibilisation des multiples acteurs qu'elle concerne. Cette sensibilisation repose en grande partie sur une prise de conscience partagée de l'évolution du paysage liée à la rivière. Qu'il s'agisse de faire pressentir une évolution spontanée de ce paysage ou de simuler l'impact futur d'un projet, l'image s'impose car un simple plan ne parle pas à tous.

Cette image doit être de qualité, et l'informatique peut être mise à son service. Les professionnels du paysage doivent désormais, dans notre société de l'image, être capables de visualiser de façon convaincante l'évolution des paysages qu'ils étudient, ainsi que l'incidence des projets qu'ils avancent. ■

Philippe Thebaud
Président de la COMEP
84, rue de Grenelle
75007 Paris

Résumé

La Confédération des métiers du paysage (COMEP) est un organisme fédérateur français qui s'est donné pour objectif d'harmoniser et de coordonner la complémentarité des divers métiers du paysage : paysagistes, entrepreneurs et producteurs de végétaux. Cette structure contribue par ailleurs au perfectionnement de l'enseignement et des techniques de communication des professionnels.

Cette coordination permet à chacun de trouver sa place dans une démarche de conception de projet, de réalisation de ce projet et de fourniture de matériel végétal approprié, en prévenant les dysfonctionnements qui peuvent exister lors de la mise en œuvre d'actions paysagères.

Abstract

COMEP (Confédération des métiers du paysage) is a French organization whose goal is to attune and coordinate the complementarity of the various trades of landscape: landscape designers, entrepreneurs and plant producers. This structure contributes to improve teaching and communication techniques. This coordination allows each and every one to find its place in an approach of project design, realization, and supply of the right plant material, while preventing dysfunctionings that may exist in the realization of any landscape action.